



# COMPTE RENDU DU CTL du 10 décembre 2020

Ce CTL était reconvoqué suite au vote unanime « contre » lors de la séance du 24 novembre sur les toutes les restructurations intervenant au 1er janvier 2021 : fusions des trésoreries de Clichy et de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne, de Bagneux et de Montrouge ; fusion des SIE de Saint-Cloud et Sèvres ; déménagement du PCE de Boulogne et passage des 3 derniers OPH en comptabilité commerciale (cf. notre précédent compte rendu).

Toutes les organisations syndicales ont rappelé leur hostilité totale à ces opérations.

## Notre délégation a soulevé les points suivants :

### Passage des OPH en comptabilité commerciale

Nous avons demandé que, conformément aux règles en vigueur, les agents travaillant sur la comptabilité OPH dans les trésoreries de Nanterre et Antony bénéficient des dispositions prévues en cas de restructuration, à savoir définition d'un périmètre, affectation provisoire avant le prochain mouvement de mutation pour laquelle les agents sont appelés à formuler des vœux, priorité pour restructuration dans le cadre du prochain mouvement local et accompagnement indemnitaire. Nous avons rappelé que tel est le cas pour les agents des trésoreries et services fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier prochain et que ce fut également le cas lors des précédentes restructurations OPH dans le département. Après un débat fourni, la direction en a convenu : elle va procéder à la définition du périmètre incluant les agents travaillant sur les OPH, lesquels bénéficieront des droits et garanties prévues.

La direction organisera une réunion d'information prochainement à l'intention des agents concernés.

### Accueil de proximité

Il a été rappelé que la participation des agents à cet accueil de proximité relève exclusivement du volontariat.

Nous avons interrogé la direction pour savoir si un accompagnement indemnitaire était prévu sur cette mission. Elle nous a répondu que, pour le moment, le sujet fait l'objet d'un examen au niveau de la centrale.

La direction a ensuite procédé au vote sur les restructurations :

Vote contre : CGT, Solidaires, FO et CFDT.

## Questions diverses :

### Situation de l'accueil

Nous avons rappelé **notre attachement à la mission de l'accueil** dans la forme qui préexistait à la crise sanitaire : ouverture de l'accueil généraliste tous les jours, matin et après-midi, sauf mardis et jeudis après-midi. Il s'agit d'une composante essentielle de notre service public. La situation sanitaire conduit aujourd'hui à un « mode dégradé » de l'accueil. Pour autant l'obligation de répondre aux sollicitations du public n'a pas disparu et nous avons souligné les **nombreux dysfonctionnements** durant la période : application E-contacts indisponible durant plusieurs semaines, appels téléphoniques sans suite, absence sur certains sites de mise à disposition des fiches de contact pour les contribuables se présentant devant les grilles, mauvaise information sur les

horaires d'ouverture (message téléphonique, Google)... Dans ces conditions, des tensions apparaissent avec les contribuables. A **Nanterre TIVOLI**, les agents sont importunés par les redevables lors de leur arrivée ou à leur départ du service, et également pendant leur temps de pause à l'extérieur en bas de l'immeuble. Nous avons demandé qu'un point soit fait sur la mise en œuvre des décisions actées lors du dernier CHS.

La direction a expliqué qu'elle avait fait le choix de l'accueil à distance dans le cadre des préconisations sanitaires. Elle reconnaît des dysfonctionnements : E-contacts a planté au niveau national pendant environ 10 jours. 10 000 contacts restaient à traiter : une équipe de renfort a été constituée.

La crise sanitaire a fait ressortir l'état archaïque des installations téléphoniques : une révision des équipements et des procédures est en cours. L'actualisation des messages d'accueil par le prestataire privé soulève un problème de coûts ...

La direction recommande l'installation d'une boîte distributrice de fiches de contact à l'entrée des centres à destination des usagers ; à charge pour ces derniers de les remettre une fois remplis dans la boîte aux lettres du centre ou un réceptacle prévu à cet effet.

Concernant Nanterre Tivoli, la direction a indiqué qu'elle procédait à l'étude des aménagements nécessaires pour l'ouverture d'une porte à l'arrière du bâtiment afin de permettre la prise des pauses. La mise à jour des horaires d'ouverture dans Google s'avère compliquée et relève de la centrale.

### **Télétravail**

**47%** des agents sont équipés d'ordinateurs pour télétravailler. La direction dénombre entre 25 et 30% de télétravailleurs par jour, soit entre 450 et 480 agents.

La direction a rappelé que le télétravail devait être accepté par l'agent et non subi.

A notre demande, la direction a précisé que **les agents qui bénéficient à titre permanent du titre restaurant, continuent d'en bénéficier s'ils sont en télétravail**. Il convient de faire remonter à la direction les éventuelles anomalies constatées.

Nous avons également demandé que les services soient dotés des moyens permettant **l'organisation de réunions de service ou entre collègues en visio-conférence**, de façon à réduire l'isolement et à favoriser le travail collectif.

La Direction a répondu que la DGFIP était en cours d'achat de licences « Go to meeting ». Pour des raisons de coûts il n'est pas certain, selon la direction, que tous les services puissent en être équipés et il existe des problèmes techniques (déblocage ou installation de caméras) qui nécessiteront l'intervention des agents des services informatiques.

Nous avons demandé que tous les services soient dotés et que les organisations syndicales puissent utiliser ces dispositifs afin de réaliser des HMI (heures mensuelles d'information) à destination de tous les agents.

Accord de principe de la Direction.

### **EDR**

Compte tenu du besoin en formateurs, nous nous sommes étonnés d'un message de la direction aux EDR limitant à 10 jours par an leur participation en tant qu'animateurs de séances de formation.

La direction a répondu qu'il s'agissait d'une norme mais non d'une obligation. Certains EDR font moins de 10 jours par an, d'autres peuvent dépasser leur quota. Dans ce dernier cas, l'autorisation est subordonnée à la prise en compte de la nécessité de service.

### **Contractuels**

En réponse à notre interrogation la direction a indiqué qu'elle avait procédé à **7 recrutements** d'agents de catégorie A, B et C sur les 13 postes vacants proposés. Les agents contractuels sont en poste dès ce mois de décembre.

Deux emplois de directeur dans le 92 étaient également susceptibles d'être proposés à des non fonctionnaires. La direction a indiqué qu'ils ont été attribués à deux fonctionnaires (dans un cas,

hors DGFIP).

C'est un scénario à la France-Télécom qui se profile. Nous avons rappelé notre opposition totale au recrutement de contractuels sur des postes de titulaires et demandé que tous les postes vacants soient pourvus exclusivement par la voie du concours.

### **Pôles nationaux, délocalisation d'emplois**

Il apparaît que dès 2021 des emplois seront prélevés dans toutes les grandes directions pour alimenter diverses structures ( pôle de soutien CSP, antenne SIE ...). A ce titre dans les Hauts-de-Seine en 2021 **8 emplois seront prélevés** dont 3 dans les PCR. Le détail sera connu à l'occasion du CTL emploi de janvier.

En outre, 16 emplois seront «rebasés » c'est à dire supprimés au prétexte qu'ils sont vacants depuis des années.

Nous avons fait remarquer que si la direction générale procédait à tous les recrutements nécessaires, il n'y aurait aucune vacance de poste.

C'est bien l'organisation volontaire de la destruction des services publics.

Les élus CGT au comité technique local :

Brigitte Cognet, Karine Lepileur, Philippe Geoffre, François Risacher, Dominique Teixeira

**Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !**



**BULLETIN D'ADHESION**  
**CGT FINANCES PUBLIQUES 92**  
*Pour un syndicalisme de conquêtes sociales*

Nom : .....Prénom :

.....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : .... Grade : .....

Échelon : ..... Numéro DGFIP : .....

Filière Fiscale  Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

**A remettre :** À un militant CGT de votre site

**ou à renvoyer à :** Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

**Pour nous joindre :**

**Mail :** [cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)

**Site internet :** <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>